



**Conseil d'administration
Séance du 10 avril 2015**

**Délibération n°13-2015
Budget primitif 2015**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration

- Dit que le budget primitif M14 sera approuvé par chapitre et section (fonctionnement et investissement) ;
- Dit que toutes modifications budgétaires devront faire l'objet d'une décision modificative approuvée par le Conseil d'administration ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	BP 2015
011	charges à caractère général	863 349,82
012	charges de personnel et frais assimilés	4 229 537,34
65	autres charges de gestion courante	15 000,00
66	charges financières	
67	charges exceptionnelles	27 000,00
68	dotations aux provisions	
022	dépenses imprévues	152 169,57
total des dépenses réelles de fonctionnement		5 287 056,73
023	virement à la section d'investissement	
042	opération d'ordre entre sections	93 295,00
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		93 295,00
total		5 380 351,73

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	BP 2015
013	atténuations de charges	-
70	ventes de produits et prestations	300 000,00
73	produits issus de la fiscalité	8 000,00
74	dotations, subventions et autres participations	4 615 026,00
75	autres produits de gestion courante	15 000,00
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	
78	reprises sur provisions	
total des recettes réelles de fonctionnement		4 938 026,00
042	opération d'ordre entre sections	
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	
total des recettes d'ordre de fonctionnement		
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	442 325,73
total		5 380 351,73

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
DEPENSES	BP 2015
Opérations réelles	
Dépenses financières	
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	22 000,00
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	87 496,27
Total des opérations réelles	109 496,27
Opérations d'ordre	
1391 Reprise des subventions au compte de résultat	
040 Opérations d'ordre entre sections	
Total des opérations d'ordre	
Total des dépenses	109 496,27
001 Déficit d'investissement reporté	
Total réalisation + report	109 496,27

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
RECETTES	BP 2015
Opérations réelles	
13 Subventions d'équipement reçues	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	
Total des opérations réelles	
Opérations d'ordre	
021 Virement de la section d'exploitation	-
040 Amortissements	93 295,00
Total des opérations d'ordre	93 295,00
001 Solde d'exécution reporté	16 201,27
Total des recettes	109 496,27

PROPOSITION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le budget primitif 2015

école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 15

Votants : 18

Vote : Unanimité des voix

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

La transmission en préfecture le

La publication le

Fait à Caen, le

17 AVR. 2015

PREFECTURE DU CALVADOS

17 AVR. 2015

COURRIER